



InterSyndicale Nationale des Internes

Assemblée Générale Ordinaire 27 au 29 juin 2025 à Poitiers : procès verbal

InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence) | 06 16 05 76 02 (Délégué général)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube

Rapport d'Activité du Bureau National

Ciné-débat : documentaire VIVANTS

En présence de Monsieur Alain CLAEYS.

Handicap

L'enquête handicap se clôture prochainement, avec analyse des réponses dans les mois à venir pour présenter les résultats lors de l'Assemblée Générale de septembre à Paris, en présence de nombreux interlocuteurs politiques impliqués dans cette thématique.

Le Bureau National propose à l'Assemblée Générale la mise en place de contrats pédagogiques visant à permettre aux internes en situation de handicap d'étaler la durée d'un semestre sur une durée plus longue de 12 mois, afin de ne pas être pénalisés en cas d'absences répétées liées à leur condition médicale. Une modification des textes encadrant la durée maximale possible du troisième cycle serait également nécessaire.

Parentalité

Dans les suites du travail réalisé lors du mandat dernier avec la publication d'une contribution autour de la parentalité chez les internes, plusieurs discussions ont eu lieu avec les instances concernées en CNEMMOP.

Après maintes difficultés, les avancées obtenues sont les suivantes :

- possibilité pour les internes ayant eu un enfant de réaliser deux stages (au lieu d'un seul actuellement) en surnombre validant après la naissance.
- élargissement de 2 à 3 mois du temps d'absence sur un même stage menant à une invalidation dans le contexte précis d'un congé parental.

Le texte a été approuvé à l'écrasante majorité et avec quelques abstentions, dont celle de l'ISNAR-IMG.

4e année du DES de médecine générale

Les débats étaient précédemment cristallisés autour de la rémunération des maîtres de stage universitaires, qui était annoncée comme inférieure aux recommandations de la mission ministérielle et ne permettaient pas d'assurer confortablement l'accueil logistique des Docteurs Juniors Ambulatoires.

Après une opposition initiale de Monsieur NEUDER, Ministre de la Santé, à l'augmentation de cette rémunération, Madame VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, a approuvé l'élargissement de la prime initialement prévue aux maîtres de stage exerçant en ZIP.

Une cellule de crise sera convoquée courant octobre 2025 si les objectifs quantitatifs de recrutement des maîtres de stage universitaires ne sont pas atteints, sans plus de précision sur la composition ou les leviers d'action de cette cellule. Le retard pris dans la publication des textes législatifs laisse supposer que les objectifs en question ne seront pas atteints à la date fixée.

L'ISNI reste vigilante au sein du comité de suivi à la part de rémunération liée à la prime à l'activité, aux échéances actées pour le recrutement des maîtres de stage universitaires, ainsi qu'à l'uniformisation des

InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube

jury de thèse et aux potentielles dérogations pour permettre à chaque interne de valider son DES dans les nouveaux délais.

Concernant les Départements de Médecine Générale, la majorité était formellement opposée à la mise en place de la 4e année du DESMG mais a revu leurs positions suite à la publication du calendrier prévisionnel et à la revalorisation des rémunérations prévues pour les maîtres de stage universitaires. Certains Départements restent réfractaires et n'avancent que peu dans la mise en place de cette année, notamment en Île-de-France.

Revalorisation des consultations médicales de certaines spécialités

Les consultations de certaines spécialités (Pédiatrie, Psychiatrie, Gynécologie médicale, Gériatrie, Dermatologie, Endocrinologie, Neurologie et Médecine physique et réadaptation), ainsi que des kinésithérapeutes et des chirurgiens dentaires devaient être revalorisées suite aux négociations dans le cadre de la convention médicale 2024-2029.

Finalement, le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie a signalé un « risque sérieux » de dépassement de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) de plus de 0,5 %. Cette alerte conduit automatiquement à la suspension de toutes les mesures de revalorisation des professionnels de santé, au moins jusqu'à janvier 2026.

Les syndicats représentatifs des seniors souhaitent organiser une grève le 1er juillet aux Invalides dans ce contexte.

Enseignement supérieur et recherche

Les différentes positions votées par l'Assemblée Générale ont pu être portées auprès des Ministères, notamment la création d'un congé recherche rémunéré, l'exonération des frais d'inscription universitaires pour les internes engagés dans un parcours de recherche, ou encore la revalorisation des carrières hospitalo-universitaires.

L'enquête autour de l'abandon au sein des études médicales est toujours en cours d'élaboration, avec l'aide d'un PU-PH lyonnais assurant l'encadrement universitaire de cette étude. Le Bureau National a également été contacté par une étudiante en Master 2 en sociologie de la santé souhaitant effectuer un stage auprès de l'ISNI et qui serait intéressée pour travailler sur la réalisation de cette enquête. L'objectif est de développer une méthodologie quantitative et qualitative suffisamment robuste pour que cette étude puisse être portée et utilisée auprès des interlocuteurs de la structure.

Cette étude concernerait aussi bien le premier, le deuxième et le troisième cycle. L'ANEMF a été contactée pour collaborer, sans réponse positive à ce jour.

Un groupe de travail a été créé suite à l'Assemblée Générale de Dijon pour travailler sur un état des lieux de la réforme du troisième cycle des études médicales en 2025. Il semblerait pertinent de réaliser un état des lieux ciblé sur la formation initiale dans les différentes subdivisions et DES pour assurer à chaque interne une formation théorique adaptée sans nécessité de recourir à des formations complémentaires payantes et travailler vers une uniformisation des supports de formation.

InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube

Relations avec les syndicats séniors

Plusieurs médecins séniors expriment au quotidien une crainte vis-à-vis des positionnements des organisations syndicales internes, mettant en avant une fracture entre les visions médicales des internes actuels et des séniors plus âgés et donc le risque de fragiliser la portée des revendications du corps médical dans son ensemble.

Il est important de distinguer les syndicats séniors avec lesquels nous partageons plusieurs revendications et travaillons régulièrement ensemble, et les collègues d'enseignants avec lesquels nous sommes régulièrement dans l'opposition, notamment sur les questions de formation ou encore de respect de la législation concernant le temps de travail des internes.

De même, de telles tensions ne se ressentent pas au sein des associations de spécialités composées d'internes et de jeunes séniors.

Contrainte à l'installation

Dans le cadre du plan BAYROU de lutte contre les déserts médicaux, le gouvernement a dévoilé vendredi 27 juin la carte des 151 zones sous-denses dans lesquelles les médecins seront appelés à exercer jusqu'à deux jours par mois sur la base du volontariat.

Afin de pérenniser cette alternative à un dispositif obligatoire également en discussion et auquel l'ISNI est fortement opposée, il semble nécessaire de relayer cette possibilité auprès des médecins et internes concernés.

Une sous-section de la plateforme JOB.ISNI pourra également être dédiée aux zones sous-denses afin de mettre en avant ce dispositif de solidarité nationale auprès des internes et jeunes chefs.

Diminution de l'indemnisation des arrêts maladie

La loi de finance 2025 acte la diminution de l'indemnisation des arrêts maladie lors des trois premiers mois de 100% à 90% pour les fonctionnaires de trois versants (FPE, FPT et FPH) et les militaires. Cette mesure a été transposée à l'ensemble des agents publics par voie réglementaire, dont le décret n°2025-197 du 27 février 2025 appliquant spécifiquement cette mesure aux étudiants hospitaliers de deuxième et troisième cycle.

Trésorerie

Présentation du rapport établi avec le Commissaire aux Comptes suite à l'audit externe 2025.

Collège de Spécialités

A ce jour, les médecins issus de DES dits « mixtes » peuvent prétendre à l'exercice de la biologie médicale dans la limite de leurs compétences, après 3 ans d'exercice effectif en laboratoire de biologie. Les années de Docteur Junior ne sont pas prises en compte dans ces trois années, ce qui serait pourtant une demande des internes concernés. Une motion en ce sens sera déposée par les référents du Collège de Spécialités.

La place des référents du Collège de Spécialités au sein de l'Équipe Nationale, et notamment leur participation aux réunions de bureau, est largement débattue au sein de l'Assemblée Générale.

De même, l'accès à la référence de ce Collège de Spécialités pour des internes non inscrits dans des

InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube

subdivisions adhérentes à l'ISNI est discutée. Des motions en ce sens seront également soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Election du Bureau National 2025-2026

Le Bureau National 2025-2026 qui prendra officiellement ses fonctions le 07 septembre 2025 à l'issue de l'Assemblée Générale de Paris est composé tel que :

- Mélanie DEBARREIX ; présidence
- Jérémie LESPINASSE ; secrétariat général
- Arthur PONCIN ; première vice-présidence
- Clément HUGUENY ; trésorerie
- Marie BONNAUD ; vice-présidence chargée du réseau
- Nicolas DOUDEAU ; vice-présidence chargée des affaires juridiques
- Agathe HERMENT ; vice-présidence chargée des affaires internationales
- Marie-Bérénice ROUX ; vice-présidence chargée de la politique de santé et de l'enseignement supérieur
- Marc SOUXDORF ; vice-présidence chargée des partenariats
- Mérédith VOGEL ; vice-présidence chargée de la communication

Fait à Strasbourg, le 29 juin 2025

Killian L'HELGOUARC'H

Président



Jérémie LESPINASSE

Secrétaire Général



InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube